



Légalisation du cannabis : l'accès légal et le marché illégal

Principaux constats

- La *Loi sur le cannabis* a entre autres comme objectifs de permettre la production licite de cannabis et de donner accès à un approvisionnement dont la qualité fait l'objet d'un contrôle. Elle vise aussi, par des sanctions et des mesures appropriées, à prévenir les activités illicites et, ainsi, à réduire le fardeau sur le système de justice pénale.
- La plupart des consommateurs considèrent le cannabis légal comme plus pratique, plus sûr, de meilleure qualité et plus cher que sa version illégale (Wadsworth et coll., 2022). À noter que ceux qui en consomment souvent ont une opinion moins favorable de ces facteurs que les consommateurs moins fréquents.
- De nombreuses études montrent que les consommateurs se tournent vers le marché légal (Santé Canada, 2021; Rotermann, 2021; Wadsworth et coll., 2021).
- Depuis la légalisation, il y a eu une forte croissance de la densité des magasins de vente au détail et de la diversité des produits (CCDUS, 2022a). La perception du prix s'est aussi améliorée, avec la baisse du prix du cannabis légal (Wadsworth et coll., 2022).
- Selon l'Enquête canadienne sur le cannabis (ECC) 2021, 90 % des répondants ont dit se procurer leurs produits de cannabis auprès de sources légales (Santé Canada, 2021), ce qui porte à croire que l'accès au cannabis légal est raisonnable au Canada.
- Des méfaits ont été associés à la commercialisation accrue du cannabis (Myran et coll., 2022). Par conséquent, il faut continuer à limiter l'accès au cannabis pour protéger la santé et la sécurité publiques.
- L'ECC 2022 montre que 61 % des personnes ayant consommé du cannabis dans les 12 derniers mois s'étaient approvisionnées auprès de sources légales (Santé Canada, 2022), soit une hausse par rapport aux 53 % de 2021 (Santé Canada, 2021). L'ECC 2022 indique aussi que 48 % des répondants s'étaient toujours procuré leur cannabis de sources légales et 5 %, de sources illégales ou non autorisées (voir l'annexe).
- Malgré cette évolution prometteuse des habitudes d'achat, le marché illégal est toujours actif, particulièrement en ligne (Décary-Héту et coll., 2021). Il est parfois difficile pour le consommateur de déterminer si un détaillant en ligne est légal ou illégal, ce qui pourrait contribuer à la situation.
- L'allure de légitimité et la facilité de paiement sont deux facteurs qui amènent les gens à se tourner vers le marché illicite en ligne, plutôt que vers le marché légal de rue (CCDUS, 2022b).



- Les extraits de cannabis en vente sur le marché légal peuvent contenir plus de 90 % de tétrahydrocannabinol (THC). Autoriser la vente de produits à forte teneur en THC permet certes de lutter contre le marché illégal, mais la consommation de tels produits pose un risque de méfaits comme le trouble lié à l'usage de cannabis et la psychose (Petrilli et coll., 2022).
- Les produits comestibles sont associés à un risque accru de surconsommation, risque exacerbé par le fait que les gens considèrent à tort la limite de THC par emballage comme une portion (Gabrys, 2020).

Considérations générales

Nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour bien comprendre les ramifications de la légalisation. Il faudra plus de temps pour recueillir des données concrètes. Il faudra aussi du temps pour amener le consommateur à passer du marché illégal au marché légal. Dans l'intervalle, le CCDUS est en faveur des mesures suivantes :

- Déterminer si la vente de produits légaux à forte teneur en THC pour conquérir des parts du marché illégal en vaut la peine, considérant les risques pour la santé et la sécurité publiques.
- Mieux surveiller les réseaux de distribution de cannabis en ligne et se familiariser avec leurs tactiques d'incitation à consommer et leurs produits.
- Prévenir l'achat involontaire auprès de détaillants illégaux en ligne en instaurant un mécanisme clair d'identification des détaillants légaux.
- Indiquer le nombre de portions (« doses standards ») contenues dans les produits de cannabis, en particulier les produits comestibles, pour diminuer le risque de surconsommation; ce risque est accru avec les comestibles puisque leurs effets mettent plus de temps à se faire sentir.
- Maintenir la limite de THC actuellement en place pour les produits comestibles, soit 10 mg de THC par emballage.
- Mener d'autres recherches sur l'accès équitable à l'approvisionnement en cannabis réglementé.
- Voir quelles stratégies aideraient à mieux faire connaître les bienfaits pour la santé et la sécurité de l'accès au cannabis légal, et à mettre en évidence les détaillants légaux dans les magasins physiques et en ligne.
- Poursuivre les analyses faites sur la tarification et la disponibilité de l'approvisionnement légal, de façon à prendre des parts du marché illégal et à accroître la concurrence, sans augmenter les risques pour la santé publique.

Ressources du CCDUS

[Légalisation et réglementation du cannabis au Canada, sous l'angle de la santé publique](#)

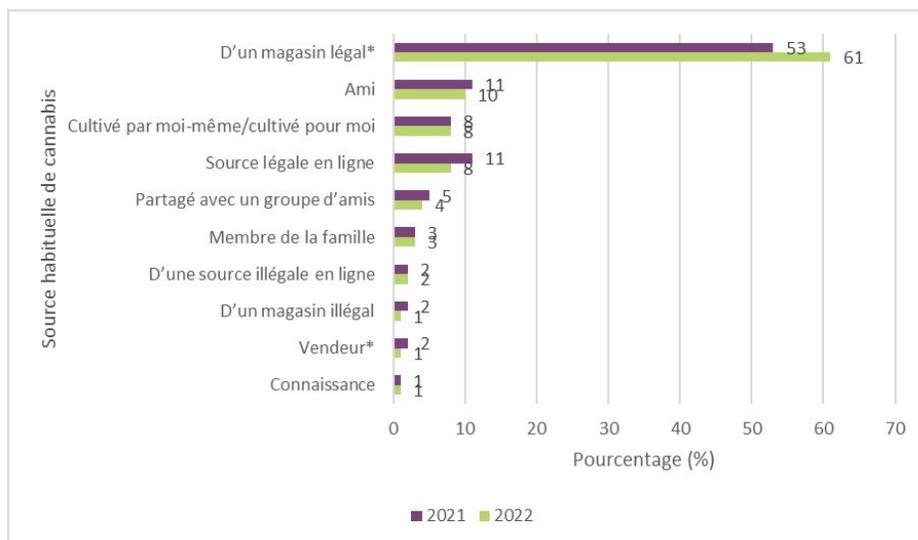
[Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022](#)

[Sécurité publique et cannabis : l'état des connaissances depuis la légalisation : compte rendu d'un symposium virtuel sur la recherche et les politiques sur le cannabis](#)



Annexe

Annexe 1 : au cours des 12 derniers mois, auprès de qui le cannabis a été habituellement obtenu parmi les personnes ayant consommé du cannabis durant cette période, 2021 à 2022



Source : Santé Canada, 2022

Bibliographie

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2022a.

<https://www.ccsa.ca/fr/legalisation-du-cannabis-des-observations-pour-2021-2022-document-orientation>

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *Sécurité publique et cannabis : l'état des connaissances depuis la légalisation : compte rendu d'un symposium virtuel sur la recherche et les politiques sur le cannabis*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2022b.

<https://www.ccsa.ca/fr/securite-publique-et-cannabis-letat-des-connaissances-depuis-la-legalisation-compte-rendu-dun>

Décary-Héту, D., M.P. Villeneuve-Dubuc et C. Gobeil. *Le commerce illicite en ligne au Canada : trois ans après la légalisation de l'herbe de cannabis à des fins récréatives*, rapport préparé pour Sécurité publique Canada et le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021.

Gabrys, R. *Dissiper la fumée entourant le cannabis : produits de cannabis comestible, extraits de cannabis et cannabis pour usage topique*, Ottawa (Ont.), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2020. <https://www.ccsa.ca/fr/dissiper-la-fumee-entourant-le-cannabis-produits-de-cannabis-comestible-extraits-de-cannabis>

Myran, D.T., E. Staykov, N. Cantor, M. Taljaard, B.I. Quach, S. Hawken et P. Tanuseputro. « How has access to legal cannabis changed over time? An analysis of the cannabis retail market in Canada



2 years following the legalisation of recreational cannabis », *Drug Alcohol Review*, vol. 41, n° 2, 2022, p. 377–385. <https://doi.org/10.1111/dar.13351>

Petrilli, K., S. Ofori, L. Hines, G. Taylor, S. Adams et T.P. Freeman. « Association of cannabis potency with mental ill health and addiction: A systematic review », *Lancet Psychiatry*, vol. 9, n° 9, 2022, p. 736–750. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(22\)00161-4](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(22)00161-4)

Rotermann, M. « Regard rétrospectif en 2020, l'évolution de la consommation de cannabis et des comportements connexes au Canada », *Rapports sur la santé*, vol. 32, n° 4, 2021, p. 3–14. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2021004/article/00001-fra.htm>

Santé Canada. *Enquête canadienne sur le cannabis de 2021 : sommaire*, 2021. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/recherches-donnees/enquete-canadienne-cannabis-2021-sommaire.html>

Santé Canada. *Enquête canadienne sur le cannabis de 2022 : sommaire*, 2022. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/recherches-donnees/enquete-canadienne-cannabis-2022-sommaire.html>

Wadsworth, E., P. Driezen et D. Hammond. « Retail availability and legal purchases of dried flower in Canada post-legalization », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 225, 2021, article 108794. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2021.108794>

Wadsworth, E., F. Fataar, S. Goodman, D.M. Smith, J. Renard, R. Gabrys, R. Jesseman et D. Hammond. « Consumer perceptions of legal cannabis products in Canada, 2019–2021: A repeat cross-sectional study », *BMC Public Health*, vol. 22, n° 1, 2022, article 2048. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-14492-z>

